

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

ID : 007-210701579-20250915-DB\_06\_CAA150925-DE



Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 15 septembre 2025 - 18 h 00 - convocation du 10 septembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-006

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BP 2025

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire afin de pouvoir mandater la dernière échéance de la facture du SDEA concernant la 1<sup>ère</sup> avance pour la construction de la station d'épuration. Monsieur le Président demande donc au Conseil d'Administration de procéder à la modification indiquée ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
238 (23) : Avances versées sur comm. immo. corporelles	52 896,00	16871 (16) : Remboursements emprunts souscrits par la collectivité de rattachement	52 896,00
	<b>52 896,00</b>		<b>52 896,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>52 896,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>52 896,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la modification budgétaire ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....  
**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : ✓

**Absent(s)** : M<sup>me</sup> GAGNOT - M<sup>me</sup> MONTCHAUD et ROUX

**Secrétaire de Séance** : M<sup>me</sup> JULIEN RAOULT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : ✓
Abstentions : ✓

Le Maire,



Éric CUER.

Le secrétaire de séance,